

# Communiqué de presse



Le 25 août 2025

**Face à une hausse anticipée du nombre de défaillances d'entreprises, l'AGS pointe le manque d'information des salariés français**

**Contact presse :**  
[presse@delegation-ags.fr](mailto:presse@delegation-ags.fr)

En amont de la REF 2025, l'AGS dévoile une étude exclusive sur la perception des salariés face aux défaillances d'entreprises en France. Réalisée par Ipsos-BVA dans un contexte de fortes tensions économiques, et alors que les perspectives de l'AGS annoncent une hausse des défaillances en 2025, cette enquête dresse un état des lieux de la (mé)connaissance des salariés français sur le sujet.

## Les chiffres clés à retenir

- **1 salarié sur 4** a déjà connu une défaillance d'entreprise, pourtant **plus de 80 % des salariés se disent confiants dans l'avenir de leur entreprise.**
- **64 %** des salariés ne savent pas précisément ce qu'est une défaillance d'entreprise dont **70%** des salariés des TPE PME.
- **53%** des salariés ne sauraient pas du tout à qui s'adresser pour obtenir de l'aide ou des informations en cas de difficultés financières de leur entreprise.
- **13 %** des salariés seulement placent la santé financière de leur entreprise parmi les éléments les plus essentiels dans leur travail

**Les salariés français ont une confiance élevée en leur employeur, notamment pour verser les salaires.**

Alors que les défaillances d'entreprises ont des conséquences directes sur l'emploi, seuls **13 % des salariés placent la santé financière de leur entreprise parmi les éléments les plus essentiels dans leur travail.** Ce chiffre tombe à **7 % dans les TPE.**

**90 % d'entre eux déclarent faire confiance à leur entreprise pour verser leur salaire chaque mois.** Plus généralement, les salariés se disent confiants dans l'avenir de l'entreprise (**82%**).

En comparaison, ce qui est important pour **54 % des salariés ce sont la rémunération et les avantages sociaux.**

Parmi ceux ayant déjà vécu une défaillance, **57 % déclarent s'être sentis bien informés par leur employeur** pendant cette période. Ce chiffre tombe à **45 % dans les entreprises de moins de 10 salariés.**

### **Des salariés mal informés dans un contexte économique tendu pour les entreprises.**

**Près de 67 000 défaillances pourraient survenir d'ici la fin 2025, et pourtant, 64 % des salariés ne savent pas précisément ce qu'est une défaillance d'entreprise.** Ce chiffre s'élève même à **70 % en moyenne dans les TPE-PME**, alors que ce sont les entreprises les plus exposées. *« Ces données inédites révèlent un décalage entre la réalité économique et la perception qu'en ont les salariés, encore mal préparés dans un contexte de forte accélération des défaillances. »* explique Antonin BLANCKAERT, Directeur Général de l'AGS.



En effet, les salariés interrogés dans l'étude AGS-IPSOS reconnaissent **avoir une idée assez imprécise des conséquences d'une défaillance d'entreprise**. Cette méconnaissance globale s'accompagne d'un **manque d'information sur les risques de défaillance d'entreprise (52% des salariés se sentent mal informés ou pas informés du tout)** et d'une **méconnaissance des dispositifs d'alerte précoces** ou d'accompagnement des entreprises en difficulté. Ainsi, seuls **15%** déclarent connaître « **précisément** » l'existence de ces dispositifs (**11%** des salariés d'entreprises de moins de 10 salariés) et **52%** n'en ont pas du tout connaissance.

### Une nécessité d'accroître l'information des salariés pour la protection et d'accompagnement en cas de défaillance.

En définitive, **les salariés indiquent ne pas savoir globalement vers qui se tourner pour obtenir du soutien ou des informations au cas où leur entreprise rencontrerait des difficultés financières**. Chez les salariés n'ayant pas vécu de situation de défaillance d'entreprise au cours de leur carrière, seuls **10% déclarent savoir « précisément » à qui s'adresser**. Même parmi ceux qui ont vécu une défaillance d'entreprise, cette part reste faible : **36%** savent « précisément » à qui s'adresser.



Seuls **15 % des salariés connaissent précisément l'existence des dispositifs d'alerte précoce ou d'accompagnement des entreprises en difficulté**. Ce chiffre chute à **11 % dans les entreprises de moins de 10 salariés**.

Dans les faits, **53 % des salariés ne sauraient pas du tout à qui s'adresser** pour obtenir de l'aide ou des informations en cas de difficultés financières de leur entreprise. Parmi les acteurs les mieux identifiés par les salariés pour les accompagner : les avocats spécialisés en droit du travail (**70 % des salariés les identifient**), les associations d'aide aux salariés en difficulté (**64 %**) et enfin, les représentants du personnel (**63 %**).

*« Les chiffres témoignent d'un déficit d'information important et nous permet de mesurer le travail que nous allons devoir mener avec l'ensemble de nos partenaires pour faire connaître les dispositifs existants, et ainsi favoriser le rebond des entreprises, préserver l'emploi lorsque cela est possible et accompagner au mieux les salariés. C'est un enjeu de transparence, mais aussi de responsabilité collective. Interrogés sur les types d'accompagnement qu'ils jugeraient les plus utiles en cas de défaillance, les salariés évoquent en priorité la protection de leur rémunération (46 %), l'aide à la recherche d'un emploi (34 %) et l'information sur leurs droits (33 %). En ce sens, l'AGS occupe un rôle réellement central pour les salariés. »* explique Christian NIBOUREL, président de l'AGS.

### Méthodologie de l'étude :

Cette enquête a été conduite du 21 au 25 juillet 2025 auprès de 2 000 salariés du secteur privé, représentatifs de cette population.

### À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Acteur de la protection sociale unique, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 250 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective.

En 2024, ce sont près de 250 000 salariés qui ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total avancé de plus de 2,1 milliards d'euros.